

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier tenue le 15 mars 2017, au siège social de la MRC de La Jacques-Cartier, sis au 60, rue Saint-Patrick, Shannon (Québec) G0A 4N0 et à laquelle :

Sont présents : Mme Louise Brunet, préfet et mairesse de la municipalité de Lac-Beauport;

MM. Michel Croteau, préfet suppléant et maire de la ville de Lac-Saint-Joseph;

Pierre Dolbec, maire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

Jean Laliberté, maire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac;

Clive Kiley, maire de la municipalité de Shannon;

Brent Montgomery, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier;

Alexandre Morin, maire suppléant de la ville de Lac-Delage;

Robert Miller, maire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

Mme Wanita Daniele, mairesse de la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Les maires présents forment quorum.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 février 2017.

PARTIE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

3. Développement économique;
 - 3.1 Prêt FLI 1102-059 Bébéboomerang – Radiation;
 - 3.2 Prêt FLI 1211-067 Cubique.ca – Radiation;
 - 3.3 SDE – Transfert des actifs nets affectés en actifs nets non affectés;
 - 3.4 Ententes MRC-SDE.
4. Dossiers régionaux;
 - 4.1 Culture;
 - 4.1.1 Projet local – Financement;
 - 4.1.2 Table sectorielle culture – Nomination des membres;
 - 4.2 Sécurité publique – Embauche d'un étudiant – Agent à la vérification d'embarcations de plaisance.

Période de questions.

PARTIE ADMINISTRATIVE

5. Gestion financière;
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes payables au 28 février 2017;
 - 5.2 Certificat de disponibilité financière 2017;
 - 5.3 Comptes bancaires - Signatures.

6. Règlement n° 02-2017 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC – Avis de motion.

7. Règlement n° 03-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion.

8. Colloque du Carrefour action municipale et famille 2018-2019 – Stoneham-et-Tewkesbury – Demande d'appui.

9. Questions diverses;
Période de questions.

10. Clôture de l'assemblée.

n° 17 – 062 – O
Ouverture de l'assemblée
et adoption de l'ordre du
jour

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

La séance est ouverte à 19 h par le préfet, madame Louise Brunet et madame Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

Sur la proposition de monsieur Pierre Dolbec, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 février 2017

n° 17 – 063 – O
Adoption du procès-verbal de
la séance tenue le 15 février
2017

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 février 2017, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente, celui-ci, sur la proposition de monsieur Clive Kiley, est adopté à l'unanimité.

3. Développement économique

3.1 Prêt FLI 1102-059 Bébéboomerang – Radiation

ATTENDU la résolution n° 16 – 203 - O du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 21 septembre 2016 par laquelle celui-ci délègue la prise de décision d'investissement pour les fonds Jeunes promoteurs, Fonds local d'investissement, Économie sociale, Enveloppe touristique et Soutien au projets structurants au Conseil d'administration de la SDE de La Jacques-Cartier (comité d'investissement SDE / MRC);

ATTENDU la résolution numéro CA-11-02-23-04 du 23 février 2011 dans laquelle le comité d'investissement a autorisé un prêt FLI de 25 000 \$, garanti à 100 % conjointement et solidairement par des cautions personnelles de madame Chantal Crépeau et de monsieur Patrick Noury, en faveur de Bébéboomerang (FLI 1102-059);

ATTENDU QUE le 20 mars 2013 les promoteurs ont déposé un avis d'intention dans le but de faire une proposition aux créanciers;

ATTENDU QU'il n'y avait aucune équité sur la résidence ni sur le condo commercial des promoteurs et que les cautions personnelles des promoteurs sont insolubles;

ATTENDU QUE le solde du prêt FLI 1102-059 s'élevait, au 26 novembre 2013, à 21 571,26 \$;

ATTENDU QUE le 7 mai 2013 le syndic de faillite confirmait, d'une part, que la proposition avait été acceptée par une majorité de créanciers et, d'autre part, confirmait qu'un dividende correspondant à 12 % du montant de la créance sera versé aux créanciers de Bébéboomerang, payable sur 5 ans;

ATTENDU la résolution n° 13-076-CA du 3 décembre 2013 par laquelle le conseil d'administration du CLD de La Jacques-Cartier autorisait la radiation d'un montant de 18 983,26 \$ du prêt FLI 1102-059 – Bébéboomerang;

ATTENDU QUE l'offre aux créanciers a permis, à ce jour, de récupérer une somme de 720,29 \$;

ATTENDU QUE le solde du prêt au 31 décembre 2016 est de 1 867,71 \$;

ATTENDU la résolution n° CA-17-02-28-63 du 28 février 2017 par laquelle le conseil d'administration de la SDE recommande au conseil de la MRC de radier le solde du prêt FLI 1102-059 – Bébéboomerang, au montant de 1 867,71 \$;

n° 17 – 064 – O
Développement économique :
Prêt FLI 1102-059
Bébéboomerang – Radiation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dolbec et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- **QUE** soit radié le solde du prêt FLI 1102-059 – Bébéboomerang, au montant de 1 867,71 \$, conformément aux conventions comptables de la MRC;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la SDE de La Jacques-Cartier.

3.2 Prêt FLI 1211-067 Cubique.ca – Radiation

ATTENDU la résolution n° 16-203-O du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 21 septembre 2016 par laquelle celui-ci délègue la prise de décision d'investissement pour les fonds Jeunes promoteurs, Fonds local d'investissement, Économie sociale, Enveloppe touristique et Soutien au projets structurants au Conseil d'administration de la SDE de La Jacques-Cartier (comité d'investissement SDE / MRC);

ATTENDU la résolution numéro CA-12-11-13-24 du 13 novembre 2012 dans laquelle le comité d'investissement a autorisé un prêt FLI de 17 000 \$, garanti à 100 % par Dominique S. Benoit, en faveur de Cubique.ca (FLI 1211-067);

ATTENDU QUE le promoteur a déposé, le 11 novembre 2013, un avis d'intention dans le but de faire une proposition aux créanciers;

ATTENDU QUE le promoteur ne dispose d'aucune liquidité et que la caution personnelle est insolvable;

ATTENDU QUE le 31 janvier 2014 le syndic de faillite confirmait, d'une part, que la proposition avait été acceptée par une majorité de créanciers et, d'autre part, confirmait qu'un dividende correspondant à 20 % du montant de la créance sera versé aux créanciers de Cubique.ca, payable sur 5 ans;

ATTENDU la résolution n° 13-077-CA du 3 décembre 2013 par laquelle le conseil d'administration du CLD de La Jacques-Cartier autorisait la radiation d'un montant de 12 675,86 \$ du prêt FLI 1211-067 – Cubique.ca;

ATTENDU QUE l'offre aux créanciers a permis, à ce jour, de récupérer une somme de 940,25 \$;

ATTENDU QUE le solde du prêt au 31 décembre 2016 est de 2 338,95 \$;

ATTENDU la résolution n° CA-17-02-28-64 du 28 février 2017 par laquelle le conseil d'administration de la SDE recommande au conseil de la MRC de radier le solde du prêt FLI 1211-067 – Cubique.ca, au montant de 2 338,95 \$;

n° 17 – 065 – O
Développement économique :
Prêt FLI 1211-067 Cubique.ca –
Radiation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dolbec et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- **QUE** soit radié le solde du prêt FLI 1211-067 – Cubique.ca, au montant de 2 338,95 \$, conformément aux conventions comptables de la MRC;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la SDE de La Jacques-Cartier.

3.3 SDE – Transfert des actifs nets affectés en actifs nets non affectés

ATTENDU QU'en 1997, la MRC de La Jacques-Cartier s'est dotée d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), afin de gérer un fonds d'investissement destiné à soutenir, via des prêts, le démarrage d'entreprise dans la MRC;

ATTENDU QUE la SOLIDE de la MRC de La Jacques-Cartier a changé son nom pour Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de La Jacques-Cartier, tel qu'il appert d'une déclaration déposée auprès du registraire des entreprises le 9 juin 2011;

ATTENDU QUE le FLS de la MRC de La Jacques-Cartier a modifié son nom et ses statuts pour son nom actuel de Société de développement économique (SDE) de La Jacques-Cartier tel qu'il appert d'une déclaration déposée auprès du registraire des entreprises le 4 juillet 2016;

ATTENDU QU'en vertu de ses nouveaux statuts, le mandat de la SDE n'est plus de faire du prêt aux entreprises, et que, par conséquent, les actifs nets affectés à titre de dotation provenant de la MRC doivent être maintenant transférés en actifs nets non affectés;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2016 les actifs nets affectés sous forme de dotation de la MRC totalisent un montant de 159 687 \$;

ATTENDU la résolution n° CA-17-02-28-65 du 28 février 2017 par laquelle le conseil d'administration de la SDE demande au conseil de la MRC d'autoriser le transfert des actifs nets affectés sous formes de dotation par la MRC, au montant de 159 687 \$, soient transférés en actifs nets non affectés;

n° 17 – 066 – O
Développement économique :
SDE – Transfert des actifs nets
affectés en actifs nets non
affectés

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brent Montgomery et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- **QUE** la MRC autorise le transfert des actifs nets affectés de la SDE, reçus sous formes de dotation par la MRC, au montant de 159 687 \$, en actifs nets non affectés;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la SDE de La Jacques-Cartier.

3.4 Ententes MRC-SDE

Avenant à l'entente de délégation MRC - SDE 2015 - 2017

ATTENDU la résolution n° 15 – 235 - O du 25 novembre 2015 dans laquelle la MRC de La Jacques-Cartier est autorisée à déléguer l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional à la Société de développement économique de La Jacques-Cartier, organisme à but non lucratif à être créé;

ATTENDU QUE l'entente de délégation entre la MRC et la SDE de La Jacques-Cartier a été autorisée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 mars 2016;

ATTENDU la résolution n° 16-063-O du conseil de la MRC du 16 mars 2016 autorisant la signature de l'Entente de délégation MRC - SDE 2015-2017 pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

ATTENDU la résolution n° 17-048-O du conseil de la MRC du 15 février 2017 autorisant la signature du renouvellement de l'Entente de délégation MRC - SDE pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU QU'à la suite des vérifications comptables et des écritures de régularisations de fin d'année, les vérificateurs recommandent d'ajuster les montants des participations financières provenant du FDT et de la MRC, inscrits à l'entente 2015-2017 et d'abroger la seconde entente adoptée le 15 février dernier, s'échelonnant du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 pour inclure cette même période à la première entente;

ATTENDU QUE les vérificateurs recommandent d'apporter un avenant à l'entente initiale portant sur l'entente de délégation MRC – SDE 2015-2017;

ATTENDU QU'en vertu des résolutions n°s 16-146-O et 16-277-O, la participation financière de la MRC pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2017 se résume ainsi :

- Un montant de 259 000 \$ provenant du FDT (apport affecté)
- Un montant de 195 000 \$ provenant du surplus de la MRC (apport affecté)
- Un montant de 20 000 \$ provenant des fonds transférés du CLD en 2015 (apport affecté)
- Un montant de 205 345,21 \$ correspondant aux soldes des postes budgétaires affectés au développement économique au 31 mai 2016, soit les comptes suivantes :
 - Enveloppe Jeunes promoteurs : 22 160 \$;
 - Enveloppe Économie sociale : 29 180 \$;
 - Fonds développement projets : 13 500 \$;
 - Outils promotionnels – tourisme : 20 165,09 \$;
 - Site Internet – tourisme : - 2 127,61 \$;
 - Publicité tourisme : 29 559,52 \$;
 - Projets spéciaux-Biomasse : 64 008,60 \$;
 - Projets spéciaux-Traversée Jacques-Cartier : 18 899,61 \$;
 - Honoraires professionnels : 8 000 \$;
 - Projets divers CLE (Emploi-Québec) : 2 000 \$;

n° 17 – 067 – O
Développement économique :
Ententes MRC-SDE - Avenant à
l'entente de délégation MRC -
SDE 2015 - 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dolbec et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;
- **QUE** soit abrogée la résolution n° 17-048-O adoptée le 15 février 2017;

- **QUE** la MRC de La Jacques-Cartier soit autorisée à signer l'avenant à l'entente de délégation MRC – SDE 2015-2017 et d'y affecter les apports suivants :
 - Un montant de 259 000 \$ provenant du FDT (apport affecté)
 - Un montant de 195 000 \$ provenant du surplus de la MRC (apport affecté)
 - Un montant de 20 000 \$ provenant des fonds transférés du CLD en 2015 (apport affecté)
 - Un montant de 205 345,21 \$ correspondant aux soldes des postes budgétaires affectés au développement économique au 31 mai 2016, soit les comptes suivantes :
 - Enveloppe Jeunes promoteurs : 22 160 \$;
 - Enveloppe Économie sociale : 29 180 \$;
 - Fonds développement projets : 13 500 \$;
 - Outils promotionnels – tourisme : 20 165,09 \$;
 - Site Internet – tourisme : - 2 127,61 \$;
 - Publicité tourisme : 29 559,52 \$;
 - Projets spéciaux-Biomasse : 64 008,60 \$;
 - Projets spéciaux-Traversée Jacques-Cartier : 18 899,61 \$;
 - Honoraires professionnels : 8 000 \$;
 - Projets divers CLE (Emploi-Québec) : 2 000 \$;
- **QUE** la MRC autorise la préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'avenant à ladite entente;
- **QU'**une copie de l'avenant soit transmise aux autorités concernées;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la SDE de La Jacques-Cartier.

Entente administrative MRC - SDE 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'à cette fin, elle peut notamment prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale, ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci;

ATTENDU QUE la Société de développement économique de La Jacques-Cartier (SDEJC) a été désignée par la résolution n° 15-235-O du conseil de la MRC le 25 novembre 2015, sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire prévue par l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'une entente administrative entre la MRC et la SDE doit être adoptée afin de confirmer le versement de la participation financière de la MRC au développement économique à la SDE, tel que prévu au règlement n° 16-2016, au montant de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Pierre Dolbec, et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC autorise la préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer ladite entente;
- **QUE** la présente résolution soit transmise à la SDE de La Jacques-Cartier.

n° 17 – 068 – O
Développement économique :
Entente administrative MRC -
SDE 2017

4. Dossiers régionaux

4.1 Culture

4.1.1 Projet local – Financement

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Delage a déposé une demande d'aide financière pour une activité visant à promouvoir le cinéma québécois auprès d'une clientèle jeunesse de 5 à 12 ans au cours de la période estivale 2017;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 2 900,00 \$ (pour un coût total du projet évalué à 3 875,00 \$), mais que le coût des dépenses admissibles s'élève à 3 175,00 \$;

ATTENDU QUE l'activité, qui sera répartie sur plusieurs jours, prévoit des animations et des échanges entourant les films projetés et que ce genre d'animation est admissible dans une entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le projet a d'abord été analysé dans le cadre de cette entente et qu'un montant de 2 166,00 \$ (1 058,00 \$ en provenance du ministère de la Culture et des Communications et 1 058,00 \$ en provenance de la MRC) pourrait être autorisé;

n° 17 – 069 – O
 Culture : Projet local –
 Financement

ATTENDU QUE le Ministère autorise le projet à condition que la Ville organise une animation à chacune des projections afin d'échanger avec les spectateurs sur la réalisation des films projetés;

ATTENDU QUE pour compléter le financement du projet, une analyse a également été faite dans le cadre du Fonds culturel régional;

ATTENDU QUE le projet a obtenu une note de 69 % et que, selon ce résultat, il serait possible de compléter le financement des dépenses admissibles en y accordant une subvention de 84,00 \$;

En raison de la résolution n° 251-2015 adoptée par la Municipalité de Lac-Beauport le 14 septembre 2015 et la résolution n° 288-09-15 adoptée par la Municipalité de Shannon le 15 septembre 2015, madame Louise Brunet, mairesse de Lac-Beauport, et monsieur Clive Kiley, maire de Shannon, s'abstiennent de voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Miller et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE**, conditionnellement aux exigences du ministère de la Culture et des Communications, un montant de 2 116,00 \$ \$ soit octroyé à la Ville de Lac-Delage dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017 pour son activité entourant le cinéma québécois jeunesse et que ce montant soit réparti ainsi :
 - 1 058,00 \$ en provenance du ministère de la Culture et des Communications (crédits généraux de l'entente de développement culturel 2017);
 - 1 058,00 \$ en provenance de la MRC (crédits généraux de l'entente de développement culturel 2017);
- **QUE** la MRC complète le financement par l'entremise du Fonds culturel régional en octroyant une aide de 84,00 \$;
- **QUE** la MRC autorise la préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier tous les documents nécessaires.

4.1.2 Table sectorielle culture – Nomination des membres

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a aboli le comité culturel, étant d’avis qu’il ne correspondait plus aux besoins de la MRC, pour le remplacer par une table sectorielle culture de manière à rapprocher la MRC de la communauté;

ATTENDU QUE pour bien définir les objectifs, la mission, le mandat, la composition et le système de nomination des membres ainsi que les règles de fonctionnement de la table, une première version d’un document constitutif a été produite puis présentée aux maires;

ATTENDU QUE le comité communication-culture a proposé d’élargir la table également aux citoyennes et citoyens de la MRC de manière à avoir des représentants de chacune des municipalités du territoire;

En raison de la résolution n° 251-2015 adoptée par la Municipalité de Lac-Beauport le 14 septembre 2015 et la résolution n° 288-09-15 adoptée par la Municipalité de Shannon le 15 septembre 2015, madame Louise Brunet, mairesse de Lac-Beauport, et monsieur Clive Kiley, maire de Shannon, s’abstiennent de voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Croteau et résolu à l’unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la MRC autorise la nomination des personnes suivantes à la table sectorielle culture, pour un mandat de 2 ans :

Organisation / Candidat	Représentant	Municipalité	Secteur d’activité
Cercle des Fermières de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ghislaine Lavoie	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	OBNL - culture
Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier	Lucy Garneau	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Fossambault-sur-le-Lac	OBNL - culture Citoyenne
Cantons Culture	Catherine Leblanc	Stoneham-et-Tewkesbury	OBNL - culture
Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury	Éliane Ouellet	Stoneham-et-Tewkesbury	Municipal

n° 17 – 070 – O

Culture : Table sectorielle culture -
Nomination des membres

Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	Nathalie Gagnon / Sabrina Thomassin	Sainte-Brigitte-de-Laval	Municipal
Municipalité de Shannon	Sylvain Tapin	Shannon	Municipal
Manoir de Lac Delage	Alan Murphy	Lac-Delage	Affaires / tourisme
Madame Louise Côté	Louise Côté	Fossambault-sur-le-Lac	Citoyenne
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	Pamala Hogan-Laberge	Saint-Gabriel-de-Valcartier	Municipal / Communauté anglophone
Monsieur Jean Garneau	Jean Garneau	Lac-Saint-Joseph	Citoyen
Guilde artistique de Lac-Beauport	Maurice Louis	Lac-Beauport	Citoyen / OBNL-culture

- **QUE** la MRC autorise la préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier tous les documents requis.

4.2 Sécurité publique – Embauche d’un étudiant – Agent à la vérification d’embarcations de plaisance

ATTENDU QUE l’application du programme de vérification de courtoisie d’embarcation de plaisance permettra d’optimiser la prévention et la sécurité nautique aux plaisanciers du lac Saint-Joseph;

ATTENDU QUE les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph ont décidé de confier à la MRC la gestion du programme de vérification de courtoisie d’embarcation de plaisance de Transport Canada;

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande dans le cadre du Placement Carrières Été 2017;

ATTENDU QUE le projet permet de répondre aux orientations du FDT, à l’effet d’offrir le partage de services entre plusieurs municipalités ainsi que le soutien à la réalisation de projet pour l’amélioration des milieux de vie, une aide financière sera accordée à la mise en œuvre du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dolbec et résolu à l’unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC autorise l’embauche d’une ressource étudiante dans le cadre de la mise en œuvre du programme de vérification de courtoisie d’embarcation de plaisance;

- **QU'**un montant de 2 400 \$ soit alloué dans cadre de l'enveloppe du FDT 2017-2018;
- **QUE** le solde de la dépense pour l'embauche de la ressource dans le cadre du programme soit facturé à parts égales entre les villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac et de Lac-Saint-Joseph;
- **QUE** la présente résolution soit transmise aux municipalités locales concernées.

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

PARTIE ADMINISTRATIVE

5. Gestion financière

5.1 Adoption de la liste des comptes payables au 28 février 2017

n° 17 – 072 - O
Adoption de la liste des
comptes payables au
28 février 2017

Sur la proposition de madame Wanita Daniele, il est résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payables au montant de 587 692,31 \$ en date du 28 février 2017, telle que déposée.

5.2 Certificat de disponibilité financière 2017

Je soussignée, Sandra Boucher, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés au budget par le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier pour 2017 :

- la rémunération des élus;
- la rémunération des employés;
- les avantages sociaux;
- les cotisations de l'employeur;
- les frais de déplacement, de repas, de congrès et de formation;
- les frais de financement;
- les factures payées par la petite caisse dont les items de dépenses sont limités à 500 \$;
- les contrats professionnels, notamment d'évaluation, d'assurances, etc.;

- toutes les autres dépenses jugées nécessaires pour le bon fonctionnement des opérations courantes telles que le téléphone, l'électricité, la papeterie, les fournitures de bureau, les contrats de service et d'entretien, etc;
- les dépenses non prévues, pour lesquelles les fonds sont disponibles, d'un montant maximal de 5 000 \$.

Sandra Boucher
Directrice générale par intérim

n° 17 – 073 - O
Certificat de
disponibilité financière
2017

Il est proposé par madame Wanita Daniele et résolu à l'unanimité : d'autoriser la directrice générale par intérim à faire les dépenses et à effectuer les écritures pour les objets ci-dessus mentionnés.

5.3 Comptes bancaires - Signatures

ATTENDU QUE la MRC, dans le cadre de ses opérations courantes, doit procéder à la désignation des différents signataires des comptes bancaires;

ATTENDU QU'afin de faciliter la gestion administrative des différents programmes, la MRC détient plusieurs comptes bancaires distincts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la MRC de La Jacques-Cartier autorise les signataires pour les comptes bancaires suivants, et ce, dès l'adoption de la présente résolution :
 1. Madame Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et madame Louise Brunet, préfet, ou monsieur Michel Croteau, préfet suppléant, sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier, tout document bancaire pour le compte de la MRC de La Jacques-Cartier à la Caisse populaire Sainte-Catherine, portant le folio n° 70155;
 2. Madame Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et madame Louise Brunet, préfet, ou monsieur Michel Croteau, préfet suppléant, sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier,

n° 17 – 074 - O
Comptes bancaires -
Signatures

tout document bancaire pour le compte de la MRC de La Jacques-Cartier – Programme de la Société d’Habitation du Québec, à la Caisse populaire Sainte-Catherine, portant le folio n° 70475;

3. Madame Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et madame Louise Brunet, préfet, ou monsieur Michel Croteau, préfet suppléant, sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier, tout document bancaire pour le compte de la MRC de La Jacques-Cartier – TNO (Lac-Croche) à la Caisse populaire de St-Raymond et Sainte-Catherine, portant le folio n° 70157;
 4. Madame Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et madame Louise Brunet, préfet, ou monsieur Michel Croteau, préfet suppléant, sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier, tout document bancaire pour le compte de la MRC de La Jacques-Cartier – Ventes pour non-paiement de taxes, à la Caisse populaire St-Raymond et Sainte-Catherine, portant le folio n° 70158;
 5. Madame Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et madame Louise Brunet, préfet, ou monsieur Michel Croteau, préfet suppléant, sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier, tout document bancaire pour le compte de la MRC de La Jacques-Cartier – FLI, à la Caisse populaire St-Raymond et Sainte-Catherine, portant le folio n° 22480;
 6. Madame Sandra Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, et madame Louise Brunet, préfet, ou monsieur Michel Croteau, préfet suppléant, sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Jacques-Cartier, tout document bancaire pour le compte de la MRC de La Jacques-Cartier – TNO (Baux de villégiature) à la Caisse populaire de St-Raymond et Sainte-Catherine, portant le folio n° 22383;
- **QUE** copie de la présente soit transmise à la Caisse populaire de St-Raymond et Sainte-Catherine.

6. Règlement n° 02-2017 déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC – Avis de motion

AVIS DE MOTION
Règlement n° 02-2017
déléguant le pouvoir
d’autoriser des dépenses
et de passer des contrats
au nom de la MRC

AVIS DE MOTION est donné par madame Wanita Daniele qu’un règlement déléguant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la MRC sera présenté, lors d’une séance ultérieure, en vue de son adoption.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée et chaque membre du conseil recevra une copie du projet de règlement au moins quarante-huit heures avant la tenue de la séance à laquelle le règlement sera adopté.

7. Règlement n° 03-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion

AVIS DE MOTION
Règlement n° 03-2017
décrétant les règles de
contrôle et de suivi
budgétaires

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Robert Miller qu'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire sera présenté, lors d'une séance ultérieure, en vue de son adoption.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée et chaque membre du conseil recevra une copie du projet de règlement au moins quarante-huit heures avant la tenue de la séance à laquelle le règlement sera adopté.

8. Colloque du Carrefour action municipale et famille 2018-2019 – Stoneham-et-Tewkesbury – Demande d'appui

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté une résolution le 13 février 2017 dernier afin d'appuyer le dépôt de la candidature de la Municipalité auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour devenir l'hôte du 30^e ou 31^e Colloque du Carrefour action municipale et familiale qui se tiendra respectivement en 2018 et en 2019;

ATTENDU QUE le CAMF est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité procédera bientôt au lancement de sa politique de la famille et des aînés;

ATTENDU QUE depuis 1989, le CAMF présente chaque année un colloque dans une ville du Québec;

ATTENDU QUE cet événement pourrait amener plus de 400 personnes de partout au Québec;

n° 17 – 075 - O
Colloque du Carrefour action
municipale et famille 2018-
2019 – Stoneham-et-
Tewkesbury – Demande
d'appui

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Croteau et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier appuie la mise en candidature de la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury comme municipalité hôte auprès du CAMF pour la tenue du 30^e ou 31^e *Colloque du Carrefour action municipale et familiale* qui se tiendra respectivement en 2018 ou en 2019;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury et au CAMF.

9. Questions diverses

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

10. Clôture de l'assemblée

n° 17 - 076 - O
Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 06 sur la proposition de monsieur Clive Kiley et résolu à l'unanimité.

Louise Brunet
Préfet

Sandra Boucher
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim